

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1054 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES.

n° 1054

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif par mesure disciplinaire les miliciens dont les noms suivent : -pour comptc.r du 14 août 1916 : Djamma Gueddi. 2 classe, 1er compagnie, matricule 1507, pour abandon de poste; -pour compter du 1er septembre 1946 : Mahamout Moumin. 1°classe, compagnie, matricule 1103. pour indiscipline et menace envers un sous-officier indigène.